



DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE



→ **La lecture
à la portée de tous**



Des missions élargies

Depuis 1999 et le vote du Plan départemental de développement de la lecture publique, le paysage de la lecture publique en Loir-et-Cher s'est profondément modifié. Aujourd'hui, le réseau compte 140 médiathèques, bibliothèques et points lecture. Les budgets et le nombre de professionnels ont augmenté en conséquence, tout comme le nombre de lecteurs.

Le Conseil général mène en effet, une politique ambitieuse de développement de la lecture publique. Il poursuit donc la création d'un réseau cohérent autour d'équipements structurants : les médiathèques « têtes de réseau » et les bibliothèques intercommunales, et des équipements de proximité que sont les bibliothèques municipales et les points lecture.

Le Conseil général assure également le prêt de livres, revues, CD ou films et la formation des bibliothécaires. Il fournit des outils d'animation et pilote des événements culturels de dimension départementale, comme le festival du conte Amies voix.

Le réseau n'est pas encore achevé et le Département maintient son effort. De nouvelles médiathèques et bibliothèques verront le jour dans les six prochaines années.

Nous aurons aussi à relever d'autres enjeux comme l'informatisation des équipements, qui permettra le partage du catalogue et des échanges facilités entre bibliothécaires. Il s'agit aussi d'être à l'écoute des nouveaux comportements et attentes des usagers, qui évoluent au gré des développements technologiques comme la dématérialisation des supports.

Le Conseil général demeure présent aux côtés des collectivités désireuses de s'équiper, comme il l'a été depuis dix ans. La lecture publique est une longue et belle aventure à laquelle nous croyons.

Le Conseil général met la culture à la portée de tous !

Maurice Leroy
Député de Loir-et-Cher,
Président du Conseil général





Développer un réseau de lecture publique : un schéma initié en 1999

- Le Conseil général tisse un réseau constitué d'équipements en phase avec la réalité des territoires : du plus petit, le point lecture (communes de moins de 1 000 habitants), au plus grand, la médiathèque « tête de réseau ».
- Il contribue au développement de ce réseau grâce à une politique de subventions en matière d'investissement (gros œuvre, mobilier, gestion informatisée, multimédia) et de fonctionnement (aide à l'emploi de professionnels et à l'acquisition d'un véhicule de liaison pour les médiathèques « têtes de réseau », aide à l'action culturelle en bibliothèque).

Diffuser, enrichir



- En direction de tous les publics, le Conseil général assure le prêt de revues, livres, disques ou films, régulièrement ou ponctuellement, aux bibliothèques, écoles, collèges et services sociaux.
- Il constitue la collection initiale des médiathèques « têtes de réseau » et des bibliothèques intercommunales.
- Il assure la diffusion de ressources en ligne auprès des bibliothèques desservies.
- Il accélère la circulation des documents par un système de navette mensuelle auprès des points d'appui du réseau.
- Il donne accès au catalogue des collections sur le site Internet de la Direction de la lecture publique www.bdp.cg41.fr.



Former

- Le Conseil général soutient la formation initiale et continue des bibliothécaires salariés ou bénévoles : formations à la gestion d'une bibliothèque, d'une discothèque ou d'une vidéothèque de prêt, stages thématiques, visites professionnelles, comités de lecture, d'écoute et de visionnage, présentation des nouveautés de l'édition.
- Il anime le Comité de lecture jeunesse et assure la publication de la bibliographie annuelle Pluie d'étoiles.
- Il met à la disposition des bibliothécaires un fonds professionnel constitué de livres et de revues.
- Il accueille le Centre régional de formation au diplôme d'auxiliaire de bibliothèque dans le cadre d'une convention signée avec l'Association des bibliothécaires de France (ABF).

Animer

- Le Conseil général favorise l'animation dans les bibliothèques en prêtant expositions itinérantes, théâtres d'images, valises thématiques, valises d'actualité, marionnettes, raconte-tapis. Le guide annuel des animations donne accès à ces supports.
- Il assure la programmation annuelle d'événements culturels :
 - **Lire en Loir-et-Cher** : des rencontres d'écrivains. 4 ou 5 écrivains rencontrent au printemps leur public dans 8 bibliothèques. Ces écrivains ont été choisis par les lecteurs réunis dans le cadre de comités de lecture.
 - **Amies voix** : organisé par le Conseil général avec la collaboration du CLiO (Centre contemporain de littérature orale), ce festival propose tout au long du mois d'octobre, des spectacles de contes tout public dans une trentaine de bibliothèques.
 - **Le Mois du film documentaire** : conduite par le Conseil général et Centre Images, cette manifestation a pour but de mieux faire connaître le cinéma documentaire à travers des soirées-débats organisées dans une dizaine de bibliothèques au mois de novembre.
 - **Le Conseil général** s'associe également au festival de bandes dessinées bd Boum et aux Rendez-vous de l'histoire.
- Le Conseil général mène aussi des actions destinées à des publics spécifiques. Une action de promotion du livre en direction des tout-petits est notamment organisée, dans une perspective de prévention de l'illettrisme.



Conseiller et informer

- Le Conseil général assure le suivi des bibliothèques dans le cadre de 7 secteurs de lecture publique. Chaque secteur est animé par une équipe constituée de deux bibliothécaires. Ils sont chargés de créer des liens entre les acteurs de la lecture publique sur leurs territoires et de favoriser l'élaboration de projets communs.
- Il conseille les collectivités dans leurs projets de création, aménagement et développement de médiathèques, bibliothèques et points lecture.
- Il édite un bulletin de liaison trimestriel, Constellation (imprimé à 900 exemplaires)
- Il communique via les sites Internet www.bdp.cg41.fr et www.le-loir-et-cher.fr



La Direction de la lecture publique en chiffres

- > un bâtiment de 1 350 m² à Blois ;
- > une équipe de 27 agents ;
- > 5 véhicules : 1 bibliobus, 1 vidéomusibus, 1 véhicule utilitaire léger et 2 véhicules de service ;
- > des collections multimédia : 210 000 livres et revues, 22 200 CD et 15 500 films ;
- > un budget annuel d'acquisitions de documents de 284 000 €
- > un réseau de 140 antennes tout public

Carte des équipements du réseau de lecture publique en Loir-et-Cher

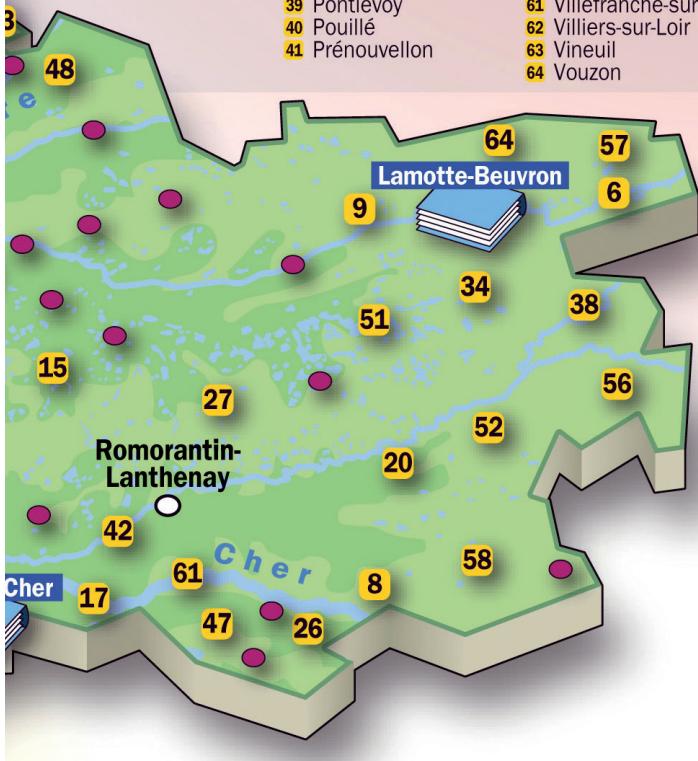


(Communes de moins de 10 000 habitants)



Bibliothèques municipales

- | | | |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| 1 Bracieux | 20 La Ferté-Imbault | 42 Pruniers-en-Sologne |
| 2 Candé-sur-Beuvron | 21 La Ville-aux-Clercs | 43 St-Firmin-des-Prés |
| 3 Cellettes | 22 Les Montils | 44 St-Georges-sur-Cher |
| 4 Chailles | 23 Lestiou | 45 St-Gervais-la-Forêt |
| 5 Champigny-en-Beauce | 24 Lunay | 46 St-Jean-Froidmentel |
| 6 Chaon | 25 Mareuil-sur-Cher | 47 St-Julien-sur-Cher |
| 7 Châteauvieux | 26 Mennetou-sur-Cher | 48 St-Laurent-Nouan |
| 8 Châtres-sur-Cher | 27 Millançay | 49 St-Lubin-en-Vergnonois |
| 9 Chaumont-sur-Tharonne | 28 Molineuf | 50 St-Sulpice-de-Pommeray |
| 10 Chémery | 29 Monthou-sur-Bièvre | 51 St-Viâtre |
| 11 Chissay-en-Touraine | 30 Monthou-sur-Cher | 52 Salbris |
| 12 Chitenay | 31 Mont-près-Chambord | 53 Sambin |
| 13 Chouzy-sur-Cisse | 32 Montrichard | 54 Savigny-sur-Braye |
| 14 Cormeray | 33 Morée | 55 Soings-en-Sologne |
| 15 Courmemin | 34 Nouan-le-Fuzelier | 56 Souesmes |
| 16 Fresnes | 35 Noyers-sur-Cher | 57 Souvigny-en-Sologne |
| 17 Gièvres | 36 Ouchamps | 58 Theillay |
| 18 Herbault | 37 Oucques | 59 Thoré-la-Rochette |
| 19 Huisseau-sur-Cosson | 38 Pierrefitte-sur-Sauldre | 60 Villebarou |
| | 39 Pontlevoy | 61 Villefranche-sur-Cher |
| | 40 Pouillé | 62 Villiers-sur-Loir |
| | 41 Prénouvellon | 63 Vineuil |
| | | 64 Vouzon |



GLOSSAIRE

BIC : bibliothèque intercommunale. Outre le service rendu à la population de la communauté de communes, elle joue un rôle de point d'appui pour la Direction de la lecture publique et entretient à ce titre des relations étroites avec elle.

BM : bibliothèque municipale

CLJ : comité lecture jeunesse. Il est constitué de spécialistes et d'amateurs de livres pour la jeunesse : bibliothécaires, libraires, enseignants.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

MTR : médiathèque « tête de réseau ». Elle assure un service de proximité auprès des habitants de la commune ou de la communauté de communes. Elle anime également un réseau de bibliothèques et points lecture dans le périmètre d'un EPCI (une communauté de communes le plus souvent). Dans ce cadre, elle joue un rôle de point d'appui pour la DLP et entretient avec elle des relations privilégiées.

PL : point lecture : réservé aux communes de moins de 1 000 habitants.

Raconte-tapis : une œuvre originale et une base-décor réalisées par un artiste à partir d'un album pour enfants. Installé au sol, ce décor sert d'espace narratif au conteur.

Théâtre d'images ou kamishibai : c'est un petit théâtre en bois, originaire du Japon, dans lequel on insère des planches cartonnées illustrées, pour raconter aux enfants de courtes histoires.



Avec le Conseil général
de Loir-et-Cher, je vis bien
mon département



Conseil général de Loir-et-Cher
Place de la République
41020 Blois Cedex
www.le-loir-et-cher.fr